

**Le SNUipp-FSU vous renseigne,
vous défend, vous accompagne**

**SOYONS FORT.ES
ENSEMBLE**

**POUR m'informer, me conseiller
tout au long de ma carrière**
Les militant.es du SNUipp-FSU ont l'expertise et la légitimité pour vous conseiller, vous accompagner dans la défense de vos droits et vos démarches professionnelles.

**POUR penser et transformer
le métier d'enseignant**
En réaffirmant notre professionnalité, notre besoin de temps de travail en équipe, de formation initiale et continue... Les stages, colloques, universités d'automne etc., organisés par le SNUipp-FSU permettent la réflexion collective et l'éclairage de la recherche.

**POUR participer à la
transformation de l'école**
Lutter contre l'échec scolaire, prendre réellement en charge tous nos élèves nécessite un engagement budgétaire à la hauteur, visible concrètement dans les classes. Le SNUipp-FSU revendique des effectifs moins chargés et une aide à la hauteur des besoins pour les élèves en difficulté. Des meilleures conditions de scolarisation pour les élèves, de travail et de rémunération pour les enseignant.es !

**POUR renforcer la représentativité des
collègues auprès de la hiérarchie**
Le SNUipp et sa fédération la FSU sont majoritaires dans l'enseignement national et local. Ses élu.es sont présentes et bénéficient d'une véritable crédibilité dans les instances ; ils n'hésitent pas à intervenir auprès de la hiérarchie pour faire entendre les besoins des collègues. Ils exigent le respect des règles garantissant l'équité de traitement.

**POUR penser et transformer
la société**
Nos engagements professionnels ne s'arrêtent pas à la classe et à l'école. Nous ne pouvons rester indifférent.es à l'aggravation des inégalités d'accès à la santé, la culture, l'emploi, mais aussi au développement de la précarité, des discriminations qui touchent les familles de nos élèves. Le SNUipp-FSU est engagé auprès d'associations partenaires pour lutter contre les discriminations au niveau national et international.

**DÈS LA
RENTRÉE
JE ME
SYNDIQUE**

**SNUipp
FSU**
DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

F.S.U.
ENGAGÉES
AU QUOTIDIEN

Cliquez ici pour adhérer en ligne pour 2021/2022

Téléchargez le bulletin d'adhésion ici



2021-2022 - Lettre du SNUipp-FSU n°14

Sommaire: Grève, Salaires, Direction, RIS, Covid/port du masque, Appel, Logements, AESH, RDV de carrière, retraité.es



5 octobre : en grève pour nos salaires, nos conditions de travail...

Le 5 octobre, plusieurs organisations syndicales appellent les fonctionnaires à cesser le travail et à participer aux mobilisations organisées avec le secteur privé pour l'augmentation générale des salaires, l'arrêt des suppressions de postes ou encore l'abandon définitif de la réforme des retraites...

Lire la suite

Le tract de la FSU ici

La Lettre aux parents ICI

Il faut envoyer les intentions de grève avant le SAMEDI 2 octobre minuit ICI

RDV à 10h place Masséna à Nice

La FSU est intervenue lors de la conférence salariale au ministère de la Fonction publique en exigeant principalement une revalorisation d'urgence de 5% de la valeur du point d'indice et l'ouverture d'une véritable négociation à l'échelle de l'ensemble de la Fonction publique.

Lire la suite



Salaires et payes

Le SNUipp-FSU a joint la dsden concernant le **versement des diverses indemnités ou NBI** dues à certains personnels; la plupart devraient être versées sur la paie d'octobre suite à un gros travail de saisie des personnels de la Dsden.

Cela devrait concerner les collègues directeurs-trices, Pemf et CPC, en Ulis école, en Upe2A, les T1 pour la prime d'attractivité...

Tout cela avec effet rétroactif au 1/09/2021.

La prime REP+ valorisée (426 euros brut), a été versée en principe sur la paie de septembre. Cela concerne la part principale. Manque à l'appel par contre les collègues de Rased car les IEN doivent attester des "pourcentages" d'interventions en REP/REP +. Le SNUipp l'a signalé à la Dsden mais la régularisation ne devrait intervenir que sur novembre, le temps des remontées dans les circonscriptions.

Pour la part variable visant à reconnaître l'engagement collectif des équipes et des établissements (sic) qui comprend 3 niveaux - 200 € nets pour le niveau 1; 360 € nets pour le niveau 2; 600 € nets pour le niveau 3 - elle devrait être versée en fin d'année scolaire. Cependant, à titre exceptionnel, pour 2021/2022, elle pourrait être versée en février 2022. Mais toujours en attente des modalités concrètes mises en place par le Ministère. A suivre donc toujours.

Concernant enfin les changements d'échelon à l'ancienneté: ils devraient être activés sur la paie de Novembre ou décembre au plus tard. Là encore avec effet rétroactif selon les situations.

Cela exclut cependant le passage aux échelons 7 et 9 car il faut attendre la Capd du 17 décembre pour étudier les avancements accélérés pour 30% des collègues. L'effet financier ne devrait être visible que sur la paie de Janvier voire plus sûrement de Février 2022.

Concernant enfin les étudiants alternants dans les écoles affectés sur les 33%: un acompte a été versé sur septembre. Complément prévu avec la paie d'octobre.

Une question, un doute ? Je contacte le SNUipp-FSU !



ALERTE !



DIRECTION ET FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

La loi Rilhac adoptée par l'Assemblée

C'est une version très mauvaise de la loi Rilhac sur la direction d'école qui a été adoptée par la commission des affaires culturelles de l'assemblée nationale. Le SNUipp-FSU alerte sur les changements fondamentaux en cours au niveau du fonctionnement des écoles.

La petite musique jouée par Emmanuel Macron sur un air de libéralisation du fonctionnement des écoles publiques lors de **son discours de Marseille** s'est traduite à l'Assemblée nationale mercredi 22 septembre, par l'adoption de la proposition de loi Rilhac en commission, votée largement par la majorité LREM, Modem, Agir ensemble.

Lire la suite

Entrevue avec Cécile Rilhac (députée du val d'oise)

Mercredi 29 septembre, jour de mobilisation contre la loi Rilhac, la députée a reçu le SNUipp-FSU 95.

Lire le compte-rendu

Et maintenant ?

Il faut rappeler la consultation de 2019 organisée par le ministère de l'éducation nationale. Elle montrait que seulement 11% des PE et directeurs demandaient un statut pour le directeur. Par contre 90% demandaient une revalorisation, une aide administrative et des décharges. Aucune de ces demandes n'est traitée. Seul le statut est modifié.

Elle inclut les directeurs dans la chaîne hiérarchique. Les directeurs vont devoir accepter une délégation de compétences dictée par leur IEN qui va leur imposer des missions nouvelles. Cela se traduira par un contrôle plus étroit de l'IEN et du travail supplémentaire. On peut prévoir que ce que l'IEN n'a pas réussi à obtenir des enseignants il tentera de l'avoir via le directeur. Et c'est lui qui aura à imposer ces injonctions aux enseignants.

Le régime des décharges : jusque là les décharges sont données en fonction du nombre de classes. Cela donne un droit. Ce n'est plus le cas. Dorénavant la décharge est donnée " en fonction du nombre de classes et des spécificités de l'école" ce qui redistribue les cartes. Cette nouvelle répartition laisse de la marge aux Dasen pour décharger différemment Pierre et Paul, la part donnée à Paul pouvant être prise à Pierre...

L'article 2 bis est un autre exemple. " Lorsque la taille ou les spécificités de l'école le justifient, l'État et les communes ou leurs groupements peuvent, dans le cadre de leurs compétences respectives, mettre à la disposition des directeurs d'école les moyens permettant de garantir l'assistance administrative et matérielle de ces derniers".

Il s'agit de rien de moins que l'aide administrative, une demande aussi fondamentale pour les directeurs que les décharges. Le Sénat avait écrit que l'aide administrative serait donnée par l'Etat. En inscrivant au conditionnel l'Etat et les communes, on ne sait plus qui finalement est responsable de quoi. Gageons que l'Etat laissera faire les communes qui le voudront et qu'on aura au final de très fortes différences entre les écoles.

En conclusion

La loi ne donne au directeur aucun moyen matériel supplémentaire. Elle ne fixe pas de revalorisation. Elle permet de personnaliser le régime des décharges. Elle noie le poisson en ce qui concerne l'aide administrative. Et ce n'est pas le directeur seul qui pourra se battre pour décrocher les moyens nécessaires. Sans décharge et sans moyens matériels la mission d'animation et de pilotage des directeurs ne sera pas assurée.

Nous sommes bien loin des revendications portées par le SNUipp-FSU

Lire le 4 pages du SNUipp-FSU : [ici](#)



Plusieurs centaines de collègues ont assisté à l'intervention de Claude Lelièvre, historien de l'éducation, sur la direction et le devenir de l'école suite à la loi Rilhac, les annonces présidentielles à Marseille et les mesures prévues dans le Grenelle.

Le replay est disponible ! La loi Rilhac, l'annonce du Président de la République d'une expérimentation à Marseille et l'emploi fonctionnel prévu par le Grenelle de l'Éducation **menacent le fonctionnement des écoles publiques républicaines.**

C'est pourquoi le SNUipp-FSU s'est emparé de la question et a organisé un webinaire avec Claude Lelièvre spécialiste des politiques éducatives : « Quel fonctionnement pour quelle école ? », le mercredi 29 septembre 2021

[Le replay ici](#)



**Plusieurs
dates possibles!**

**En PRESENTIEL en OCTOBRE : ouvertes à toutes et tous.
Venez nombreux !**

- SAMEDI 2 OCTOBRE : Cagnes sur Mer - école Daudet - à partir de 8h30
- VENDREDI 8 OCTOBRE : Cannes école Pagnol - à partir de 17h
- SAMEDI 9 OCTOBRE : Nice école du Port - à partir de 8h30
- MERCREDI 13 OCTOBRE : Nice école St Isidore - à partir de 8h30

Ces réunions se tiendront dans le strict respect des mesures sanitaires.

Informez juste par mail l'IEN (modèle [ici](#)) de votre participation à la RIS pour pouvoir par la suite la déduire.

Pour rappel chaque collègue a droit à 2 demies-journées d'information syndicale hors temps de travail sur l'année.

Ce temps de réunion (6 heures) peut être dès lors récupéré sur les 108 heures hormis APC (concertations pédagogiques) OU sur la "Journée de solidarité"

Chaque collègue a également droit à 3 heures d'information syndicale sur le temps de travail.



Une nouvelle FAQ mise à jour le 30/09 est parue

Quelques modifications concernant les sorties scolaires et activités périscolaires et l'organisation de l'EPS dans les gymnases ou piscines des collectivités.

Tout est : [ici](#)

Covid-19 / Ecoles / Port du masque

Le protocole sanitaire dans les écoles primaires sera allégé, à partir de lundi 4 Octobre, dans les départements où le taux d'incidence est inférieur à 50 cas pour 100 000 habitants, sur cinq jours consécutifs.

Cela concerne 47 départements où le masque ne sera plus obligatoire dans les écoles élémentaires à partir de lundi. La levée de l'obligation du port du masque dans les écoles élémentaires de ces départements ne concernera que les élèves. Les enseignants, comme l'ensemble du personnel "intervenant auprès des élèves" dans ces établissements, devront continuer de le porter. De manière plus générale, dans les zones à faible circulation du virus, le protocole sanitaire dans les établissements scolaires passera lundi au niveau 1, le plus bas.

La liste des zones "où une circulation élevée de l'épidémie est constatée", et où les écoliers devront donc continuer à porter le masque en classe, a été publiée jeudi 30 septembre au Journal officiel ([ici](#)).

Le département des Alpes Maritimes reste quant à lui concerné par le port du masque pour les élèves et le niveau 2 du protocole est maintenu.

Le communiqué du SNUipp-FSU

Appel à candidatures



Appel à candidatures – poste à exigences particulières ERUN

Poste d'enseignant référent pour les usages du numérique dans la circonscription de Cagnes sur Mer

Candidature avant le 7 OCTOBRE midi

Tout est : [ici](#)



Logements de fonction : ville de Nice

Le 24 septembre s'est tenue la commission d'attribution.

2 logements étaient disponibles. Le SNUipp-FSU s'est assuré que le barème en vigueur était bien respecté.

Sous réserve de travaux de conformités électriques 2 logements pourraient être proposés en mai/juin.



Réunion de rentrée spéciale AESH

Lundi 4 octobre, venez débattre de vos conditions de rentrée avec le SNUipp-FSU et le SNES-FSU !

Cette réunion sera l'occasion de faire le point sur les conditions de rentrée, aborder la question de vos conditions de travail, le fonctionnement des PIAL... Et de préparer la journée nationale d'action du 19 octobre.

Toutes les infos pratiques [ici](#)

Les avis du Dasen sont arrivés dans les boîtes Iprof

Si vous estimez que l'appréciation finale ne convient pas : 2 démarches pour faire un recours

Modèles de recours

Tout est ici

CAPD 17 décembre 2021



Bien vivre sa retraite, une exigence ! Nouvelle mobilisation nationale Vendredi 1er Octobre

Rassemblement à 10 heures Place Garibaldi à Nice

En période de vote des budgets de la sécurité sociale et de la loi de finances, les organisations syndicales du groupe des neuf appellent les retraité-es à se mobiliser pour défendre la sécurité sociale et les services publics, notamment celui de la santé. **Le groupe des neuf** demande un accès aux soins pour tous, via des centres de santé sur tout le territoire, pour l'hôpital, et le renforcement de la protection sociale, un bien essentiel. Il exige que le droit à l'autonomie soit réaffirmé par une loi pour un service public de la prise en charge à domicile ou en EHPAD.

Lire la suite

Mobilisation le 1er octobre



SNUipp-FSU Alpes Maritimes

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>

Mail : snu06@snuipp.fr

**Adresse : 34 avenue du docteur Ménard
06 000 Nice**

Tél : 04 92 00 02 00

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos